

# ACTION 58 PERMETTRE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE DE SE CONNAITRE ET D'ÉCHANGER SUR LEURS PRATIQUES

## Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

## CONTEXTE LOCAL

Les communes de l'Agglomération se mobilisent pour le développement durable et mènent plusieurs actions exemplaires allant dans ce sens. On peut notamment citer :

- La politique de prévention routière de Saint-Germain-du-Puy ;
- Le développement de Pédibus dans plusieurs communes (Saint-Germain-du-Puy, Le Subdray, Bourges) ;
- La maîtrise de l'éclairage public (Bourges, Saint-Doulchard, Plaimpied-Givaudins, Le Subdray, Trouy, Morthomiers) ;
- La valorisation des bordures de cours d'eau (Berry-Bouy, Marmagne) ;
- La gestion raisonnée des espaces verts (Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray) ;
- La participation citoyenne à Bourges...

Dans ce contexte, la démarche de l'Agenda 21 communautaire doit permettre de faciliter les échanges de pratiques entre les communes et d'assurer une cohérence d'ensemble.

## Résultat attendu

- > Partager et capitaliser les expériences de développement durable entre les collectivités de l'Agglomération ;
- > Mutualiser les pratiques sur des thèmes clés ;
- > Mettre en cohérence et rendre lisibles les actions publiques durables conduites au niveau communal et intercommunal.

## DESCRIPTIF

- Réaliser un état des lieux des bonnes pratiques pour constituer une base de données partagées (fiche de personnes ressources, fiches d'expériences...) ;
- Sur cette base, définir et retenir des pistes de travail et de réflexions relevant d'un intérêt commun pour les communes de Bourges Plus ;
- Permettre des rencontres entre les agents opérationnels mais aussi avec les habitants de l'Agglomération pour expliquer les pratiques mises en place ;
- Valoriser les actions engagées dans le cadre de manifestations (semaine du Développement Durable...).

## PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : D. GERAUDEL - service ressource : Service Développement Territorial.

## PARTENAIRES

Les 14 communes, les organismes concernés en fonction des pistes de travail et des réflexions retenues (SDE 18 pour l'éclairage public par exemple).

## ● Calendrier prévisionnel

<b>2012-2013</b> - Etat des lieux des bonnes pratiques ; - Définition des pistes de travail et de réflexions.	<b>2013-2015</b> - Approfondissement des pistes de travail retenues ; - Mise en œuvre des actions.
<b>2012-2015</b> - Valorisation des actions engagées	

### BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

<b>Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action</b>	
✓	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables